

SPÉCIAL PSY-ÉN N° 1 Octobre 2021

ÉDITO

Depuis de nombreuses années, le service public d'information et d'orientation est attaqué, malmené par son ministère. Il y a eu les fermetures de CIO, quelquefois transformés en point d'accueil où les conditions de travail sont parfois déplorables, la transformation de l'ONISEP, avec une diminution drastique de ses personnels et la perte d'une partie de ses missions, la loi du 5 septembre 2018 qui a donné la compétence sur l'information aux régions...

Actuellement nous subissons les conséquences de la crise sanitaire. Des élèves qui ont plus que jamais besoin de soutien, d'accompagnement et des établissements qui sollicitent les Psy-EN de plus en plus souvent.

Malgré cela, nous ne pouvons que constater que le manque de personnel, le manque de moyen, les missions qui sont parfois méconnues du public et des partenaires mettent toute une profession à mal, que ce soit au niveau national ou au niveau académique.

C'est pour tout cela qu'il est important de se syndiquer. Il n'y a que dans le collectif que nous pouvons trouver du soutien pour nous défendre contre les attaques incessantes. Il permet également une réflexion et un échange sur les pratiques lors des stages, des colloques, des journées d'études.

Anne-Marie VALDENNAIRE
Béatrice KUNEGEL
psyen@nancy.snes.edu

PERMANENCE PSY-ÉN EDO

1^{er} vendredi du mois
de 14 h à 17 h

(voir calendrier sur le site)

Mail : psyen@nancy.snes.edu

PERMANENCES

Un interlocuteur est disponible
les lundi, mercredi et vendredi
de 14 h à 17 h 30

(hors vacances scolaires)

local du SNES

15 rue Godron à Nancy

Tél : 03.83.35.20.69

Mail : emploi@nancy.snes.edu

Site : www.nancy.snes.edu

RESPONSABLES DE CATÉGORIE

Anne-Marie VALDENNAIRE

Béatrice KUNEGEL

Pour connaître l'actualité syndicale
spécifique aux Psy-EN,
ainsi que les coordonnées
de vos interlocuteurs
au national et en académie :

<http://psyen.fsu.fr/>

SOMMAIRE

P. 2 : action et formation

P. 3-4 : bilan de rentrée

Annexe :

pour se syndiquer

UN SYNDICAT, C'EST UN LIEU DE DISCUSSIONS, D'ÉCHANGES ET DE SOUTIEN !

NE RESTEZ PAS ISOLÉ-E !

SYNDIQUEZ-VOUS

<https://www.snes.edu/adherer-maintenant/>



Parce qu'une discussion collective favorise la prise de recul et permet aux psychologues de se retrouver, d'échanger et de s'organiser pour défendre un travail de qualité et une conception du métier autre que celle que le ministère cherche à nous imposer.

Le SNES-FSU (pour le second degré) et le SNUipp-FSU (pour le premier degré) accordent beaucoup d'importance à la réflexion collective et aux débats. Comme les années précédentes, plusieurs occasions de rencontres pour alimenter nos idées et nos pratiques sont prévues. Par ailleurs, d'autres stages nationaux et/ou académiques peuvent venir compléter ces manifestations déjà actées. Ces initiatives sont gratuites et accessibles sur inscription (priorité aux syndiqués à la FSU).

Les journées d'études et les colloques proposés aux psychologues par la FSU sont autant d'occasions d'échanges indispensables sur les questions vives qui traversent notre profession.

Pour en savoir plus :

<https://www.snes.edu/metiers/psy-en>

<https://www.snes.edu/article/quelle-psychologie-a-lecole/>

À VOS AGENDAS

Calendrier non exhaustif de quelques temps forts

Vendredi 19 novembre 2021 :

Stage des DCIO du SNES et sympathisants-es au SNES à Paris

Jedi 25 novembre 2021 :

Colloque des Psychologues de la FSU

Journée d'étude sur le thème : « Organisation des psychologues, démocratie et déontologie »

<http://psyen.fsu.fr/spip.php?article511>

Mi-décembre au moment du comité technique ministériel (CTM) :

Face à une explosion de postes vacants, un rassemblement - d'une délégation de Psy-EN par académie - est prévu devant le ministère

Et plus loin :

- Stage Psy-EN EDA et EDO : journée de formation syndicale organisée par la FSU Grand Est
- Jeudi 23 et vendredi 24 juin 2022 : journées d'études des Psy-EN de la FSU

Retrouvez toute l'actualité sur le site de la FSU : <http://psyen.fsu.fr/>

OBLIGATION VACCINALE DES PSY-EN

ÈNIÈME PREUVE DE LA MÉCONNAISSANCE DE NOTRE MÉTIER OU NOUVELLE FAÇON DE FRAGILISER NOTRE CORPS ?

Quoiqu'il en soit, c'est une décision incohérente. En effet, d'une part nous ne travaillons pas avec un public fragile comme le personnel soignant et d'autre part, nous travaillons avec d'autres personnels (une majorité) qui ne sont eux-mêmes pas soumis à cette obligation.

Au niveau académique, notre rectorat s'est une nouvelle fois illustré par sa grande célérité à mettre en œuvre la loi. En effet, l'obligation vaccinale entrain en vigueur le 15 septembre 2021. Nous devions apporter la preuve de notre vaccination au plus tard le 14 septembre. Mais, dès le jeudi 16 septembre, les premiers rendez-vous avec la direction des ressources humaines ont eu lieu. Quatre collègues Psy-EN EDO, une collègue Psy-EN EDA et une infirmière scolaire étaient convoqués ce jour-là. Des représentants de la FSU et du SNES ont accompagné les Psy-EN EDO et l'infirmière scolaire.

Sous une apparente bienveillance, aucune proposition concrète n'a été faite aux personnes convoquées. En effet, il nous a été annoncé :

- L'inexistence de RTT ou de jours de congés à poser,
- L'impossibilité du télétravail car hors confinement il ne peut être supérieur à trois jours par semaine, il y aurait donc un ou deux jours sur site et donc obligation vaccinale,
- Aucun poste non soumis à l'obligation vaccinale ne peut être proposé. Les collègues voulaient occuper des postes d'AED ou CPE plutôt que d'être suspendus. Mais, il leur a été répondu que les Psy-EN et les infirmières ont des compétences très spécifiques non transposables. Quid des personnels contractuels recrutés sur ces postes et bien

d'autres chaque année sans aucune expérience et qui n'ont d'ailleurs aucune formation avant l'entrée en fonction ? Les collègues menacés de suspension ne demandaient pas à transposer leurs compétences de Psy-EN mais à occuper des postes vacants qui ne trouvaient pas preneur.

Monsieur le recteur nous a d'ailleurs dit, lors de l'audience du 12 octobre, qu'il peinait à trouver des AED cette année !

À l'issue de ces entretiens, certains se sont vus remettre leur arrêté de suspension. Quelques jours plus tard, d'autres collègues ont connus le même sort.

C'est une expérience violente surtout quand elle découle d'une loi des plus injustes et des moins intelligibles. Que notre académie se soit montrée aussi zélée pour la mise en application de ces suspensions questionne fortement, alors que dans certaines académies, la bienveillance prévaut et les collègues n'ont pas été inquiétés plus d'un mois après l'entrée en vigueur de la loi. Il est également incompréhensible que le MENJS n'accorde pas de dérogation aux Psy-EN comme c'est le cas pour les psychologues du ministère de la justice ou ceux de l'ASE.

Dans un souci de prise en compte des personnels (afin de leur éviter un long déplacement jusqu'au rectorat), les ressources humaines ont délégué aux DCIO la remise de l'arrêté de suspension aux collègues ayant obtenu un délai suite à l'entretien du 16 septembre.

Cela interroge sur le traitement des personnels. Non seulement, les DCIO n'avaient pas à assumer ce rôle mais, dans le cadre d'une remise d'arrêté de suspension, les collègues Psy-EN avaient au moins le droit d'être une nouvelle fois reçus par les DRH.

UNE AUDIENCE AVEC MONSIEUR LE RECTEUR

Mardi 12 octobre dernier, la FSU a été reçue en audience par monsieur le recteur, concernant les problématiques des Psy-EN. Lors de cette audience étaient présents :

- pour représenter l'administration : monsieur HUART, recteur d'académie, Monsieur SYDOR-VIENNE, CSAIO, Mesdames PADIER-SAVOUROUX, CT ASH, et LAMBERT, cheffe de la DPE ;
- pour représenter les Psy-EN : Monsieur WEY pour la FSU, Mesdames KOESSLER pour le SNUipp, et KUNEGEL pour le SNES.

Nous y avons évoqué trois points :

- Le recrutement, la rémunération et la formation des contractuels,
- Le manque de proposition alternative aux personnels refusant de se soumettre à l'obligation vaccinale,
- Les postes vacants non pourvus, absence de recrutement et accès à l'académie dans le cadre du mouvement inter-académique.

Dans l'ensemble, l'administration fait les mêmes constats que nous, même si nos interprétations ne sont pas tout à fait identiques.

Nous vous invitons à consulter le compte-rendu complet sur le site du SNES-FSU Lorraine :

https://www.nancy.snes.edu/categorie/psyen/2021/2021-10-12-cr_audience_psy-en_recteur.pdf

Le SNES-FSU accompagne les psychologues de l'Éducation nationale : nous sommes à vos côtés !

PAS DE QUOI SE RÉJOUIR, C'EST PARTOUT PAREIL !

Dans toutes les académies, les conditions de travail sont dégradées et déplorables.

Il manque des Psy-EN partout car il n'y a pas assez de postes aux concours et que les candidats contractuels se font rares. Mais, il manque également des directeurs soit par manque de candidats, le job ne fait plus rêver, soit par choix des rectorats de geler des postes. Et la situation n'est pas prête de s'améliorer car des départs en retraite sont prévus dans les mois à venir.

Nous pourrions également parler des **conditions matérielles**. Partout, on note une obsolescence du matériel informatique. Dans certaines académies, le rectorat a fait savoir aux CIO qu'il n'y aurait plus aucun remplacement d'ordinateurs pour les Psy-EN car ils ont bénéficié de la prime au titre de l'équipement informatique mise en place au 1er janvier 2021. Comme si 176 euros permettaient de financer un ordinateur portable !

Plus que jamais, le collectif syndical est vital pour nous aider à tenir !

QUELQUES EXEMPLES

Amiens

6 départs en retraite prévus pour la fin d'année scolaire

Toulouse

des postes de DCIO gelés

Aix-Marseille

2 CIO sans DCIO

Poitiers

1 poste de DCIO non couvert

Créteil

des postes de Psy-EN et de DCIO vacants un peu partout dans l'académie

Orléans-Tours

la nouvelle organisation des services d'information et d'orientation, mise en place sans concertation par l'administration en septembre 2020 dans le cadre d'une expérimentation, a induit le gel de 2 postes de DCIO, la dilution des responsabilités, la confusion des missions et l'entrave à la réalisation des missions de CIO en direction des usagers

RECHERCHE PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DÉSESÉRÉMENT !

Avec un nombre ridiculement bas de postes aux concours depuis des années, notre profession souffre désormais d'un manque cruel de titulaires.

Les 80 postes aux concours en 2021 ne couvrent même pas les départs à la retraite, et c'est le cas depuis plusieurs années maintenant.

Le nombre croissant de personnel contractuel en est la preuve : chaque année davantage de postes restent vacants après le mouvement des titulaires.

Mais cette fois-ci, la situation est particulièrement inquiétante par manque de candidats à des postes en CDD dès la rentrée. Au 12 octobre, il restait encore 9 postes vacants non pourvus, faute de candidats. De ce fait, les congés maladie, maternité ou autres vont rester sans remplacement. Cette situation inédite de manque de candidats s'applique également à la plupart des académies.

Est-ce dû à :

- ↳ Un manque de psychologue sur le marché du travail ?
- ↳ L'obligation vaccinale qui pousse certains à changer de profession ?
- ↳ Un manque d'attractivité des salaires ?
- ↳ Des conditions de travail qui se dégradent ?

Sûrement la combinaison de ces différents facteurs.

Par ricochet, nous subissons des conditions de travail encore plus compliquées et dégradées car nous devons faire face à :

- ↳ La pression institutionnelle pour redéployer les secteurs,
- ↳ Un certain nombre d'établissements scolaires non couverts,
- ↳ Des permanences CIO moins nombreuses mais plus chargées.

Nous souffrons de cette situation de surplus de travail dans un contexte post-confinement/enseignement hybride déjà fort compliqué.